

APPEL DE DOSSIERS 2021

Centre d'art et d'exposition du Centre culturel Marie-Fitzbach

Pourquoi choisir le centre d'art et d'exposition du centre culturel Marie-Fitzbach?

- ❖ Le centre d'art et d'exposition accueille annuellement plus de 15 000 visiteurs et bénéficie d'une visibilité notable qui dépasse les limites de Saint-Georges et de la Beauce.
- ❖ La diversité des expositions et des activités présentées simultanément favorise l'échange des publics et multiplie les auditoires.
- ❖ Le Service des loisirs et de la culture s'occupe de la promotion, du lancement et de l'accueil des visiteurs, lors du vernissage et pendant toute la durée de l'exposition.
- ❖ Le Service des loisirs et de la culture est doté d'une équipe à votre disposition pour le montage, l'éclairage et le démontage.
- ❖ Au total, 5 lieux sont mis à la disposition des artistes, collectionneurs, associations, organismes et entreprises pour exposer, en alternance avec les saisons.
- ❖ Les artistes ont la possibilité de vendre leurs œuvres et ils conservent l'entièreté du montant de la vente.
- ❖ La Ville de Saint-Georges verse un cachet d'exposition selon des critères préétablis. Ceux-ci peuvent donc varier selon les exposants.
- ❖ La Ville de Saint-Georges assume la couverture d'assurances pendant la période où les œuvres et autre matériel sont à l'intérieur des murs du lieu de diffusion. Les clauses de l'assurance couvrent les dommages découlant du feu, du vol et de bris survenus sur le lieu d'exposition.

Contenu du dossier à remettre

1. Formulaire d'inscription complété
2. Titre et description du projet (Maximum 1 page)
3. Démarche artistique (Maximum 1 page)
4. Curriculum vitae récent (Maximum 3 pages)
5. Dossier visuel (10 images numérotées, en format JPEG, maximum 1Mo chacune)
6. Liste descriptive des images (numéro, titre, année, matériaux, dimensions)
7. Dossier de presse s'il y a lieu (Maximum 3 pages)

Faire parvenir votre proposition par courriel au plus tard le 31 mars 2020 à 16h à :
culture@saint-georges.ca. Vous recevrez par courriel un accusé réception.

Dates à retenir

- Date limite de dépôt des projets pour 2021: 31 mars 2020
- Comité de sélection : Avril 2020
- Les responsables des projets retenus seront contactés pendant le mois de mai 2020.

Modalités

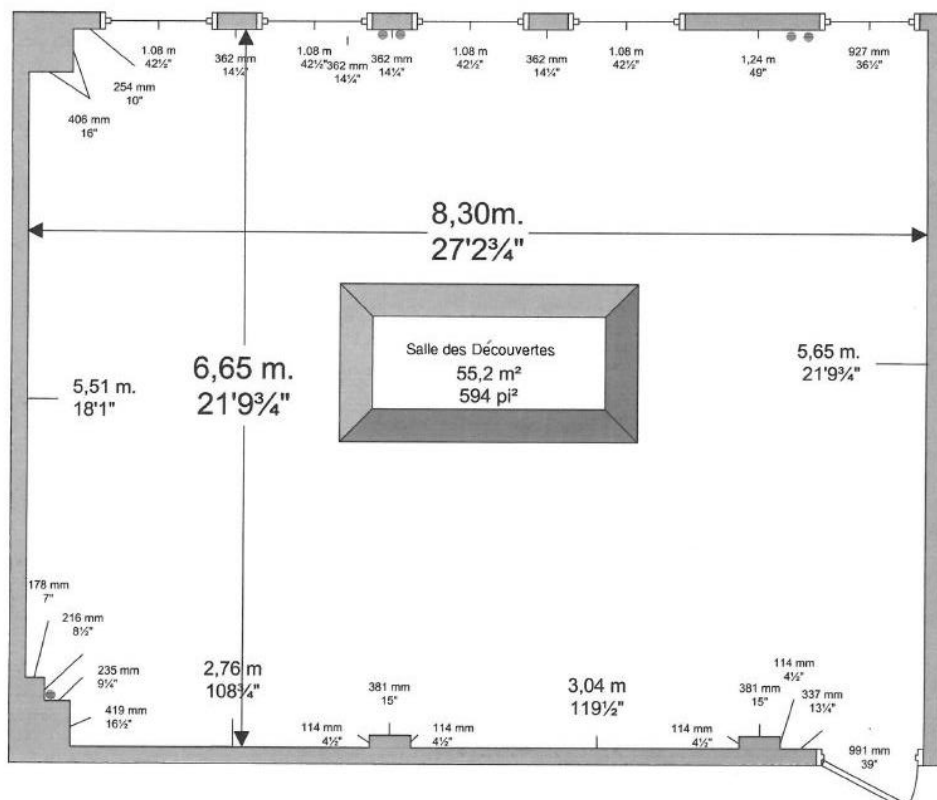
- ❖ Les demandes incomplètes ou celles déposées après la date limite d'inscription ne seront pas considérées.
- ❖ Il y a 4 périodes d'exposition par année, selon les saisons. Les thématiques sont libres pour le printemps, l'été et l'automne, mais pour l'hiver, nous privilégierons les projets en lien avec la froideur, la blancheur, l'hibernation, etc...
- ❖ C'est le comité de sélection qui déterminera la saison de présentation de chaque projet.
- ❖ La durée des expositions printanières, automnales et hivernales est de 10½ semaines et la période estivale dure 13½ semaines.
- ❖ Le comité de sélection se réserve le droit de jumeler des artistes, s'il le juge pertinent ou de ne retenir aucun des projets proposés.
- ❖ Les demandeurs s'engagent, dans le cas d'une acceptation du projet, à laisser leurs œuvres et leur matériel dans le lieu de diffusion tout le long de l'exposition. Aucune œuvre ou matériel ne pourra être récupéré(e) en cours d'exposition.
- ❖ Les demandeurs sont responsables du transport de leurs œuvres et matériel aux dates convenues avec le régisseur culturel.
- ❖ Le service des loisirs et de la culture se réserve le droit de prendre des photographies des projets et de les utiliser à des fins promotionnelles.
- ❖ Les demandeurs sont responsables des coûts liés à la réalisation de leur projet. Le service des loisirs et de la culture n'émet aucun remboursement.

Critères de sélection des projets

- ❖ Projet clé en main, c'est-à-dire bien structuré et prêt à être présenté.
- ❖ Projet à caractère culturel, artistique, historique ou patrimonial.
- ❖ Projet original, innovant, unique et distinctif.
- ❖ Projet de qualité et présenté de manière professionnelle.
- ❖ Le demandeur doit être un artiste, un artisan, une association, un regroupement, un organisme ou une entreprise de la région de Chaudière-Appalaches.
 - * Le jury n'exclut pas systématiquement les projets provenant d'autres régions. Une priorité est toutefois accordée aux demandeurs de Chaudière-Appalaches.

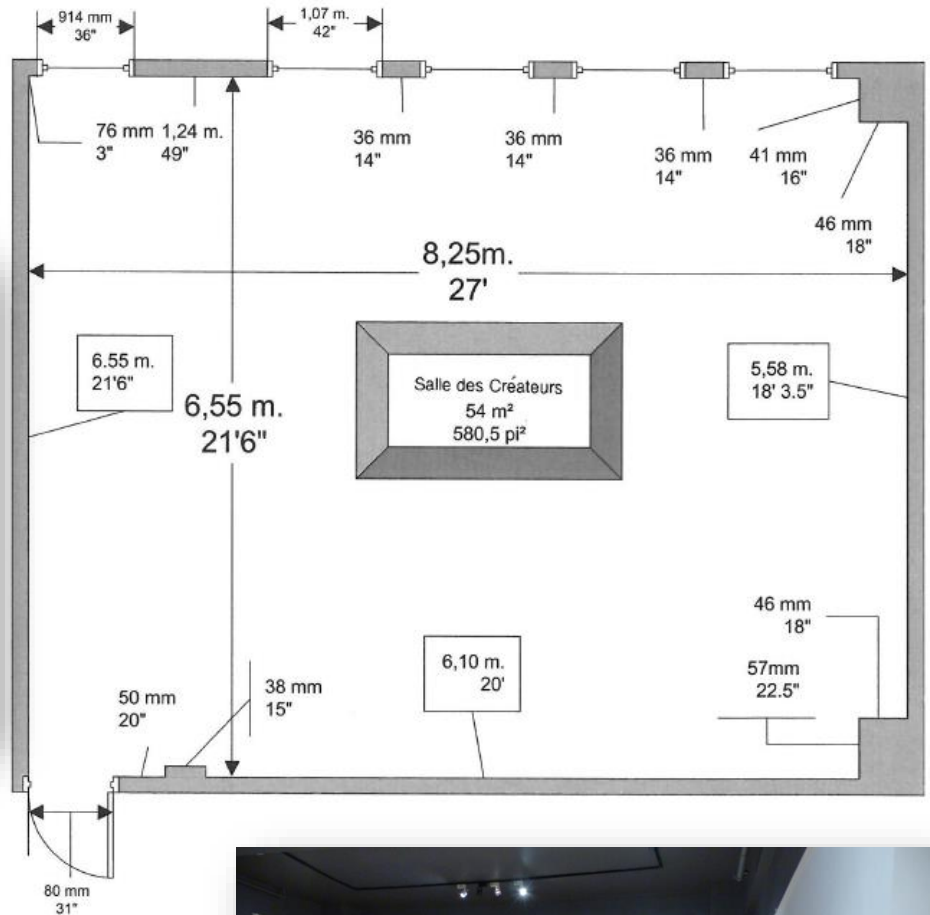
Pour davantage d'information : Caroline Veilleux, Régisseur culturel
418-228-2271 poste 2238
caroline.veilleux@saint-georges.ca

Salle des Découvertes: 55 m²



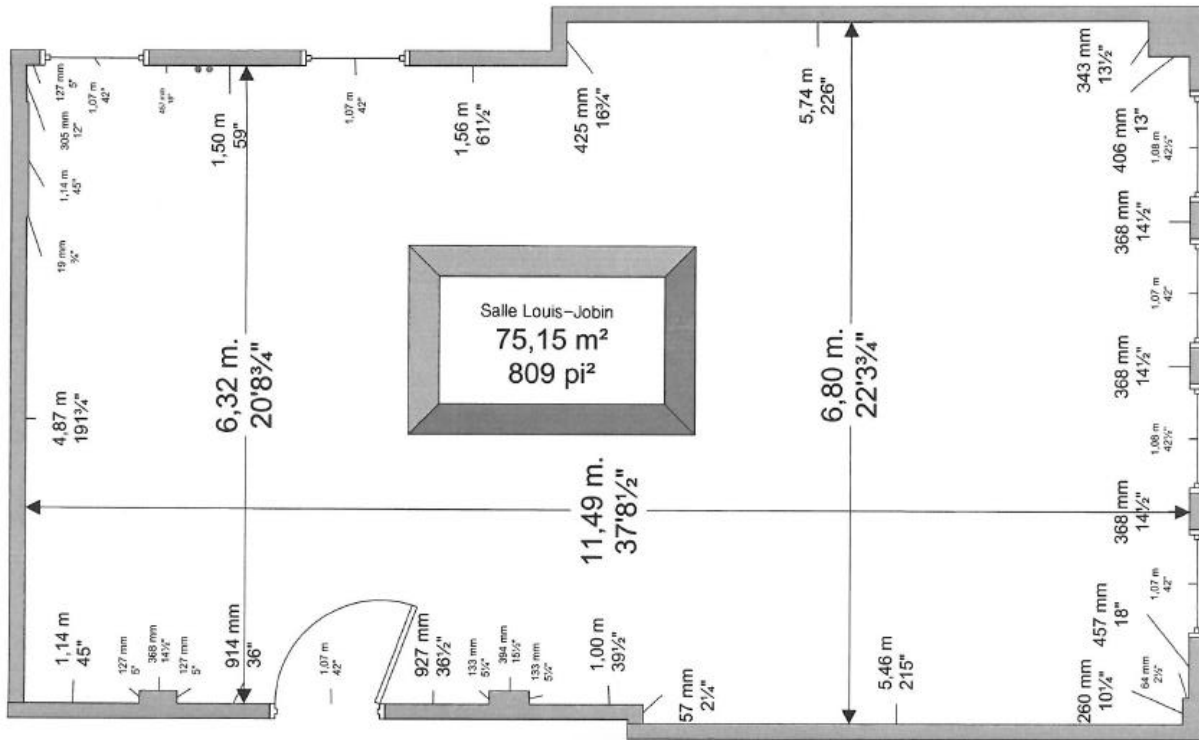
Description des salles ou lieux d'expositions

Salle des Créateurs : 54 m²



Description des salles ou lieux d'expositions

Salle Louis Jobin: 75 m²



Chapelle au 3^e niveau



Galerie ouverte au 4^e niveau

